



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 7 décembre 2023 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Caroline JAY

Présents avec voix délibérative : 26 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 26

### Présents avec voix délibérative :

#### CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Régis DUBUS ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES ;

#### CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Jean SOUBLIN ; Caroline JAY ;

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Roland DUCAMP

#### CC. DU SEIGNANX

Alain PERRET ; Philippe POURTAU ; Isabelle NOGARO

#### CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Jean-Louis DAVERAT ;

### Absents :

#### CC. MACS

Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Bernard FRACCHETTI ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; William GAUTHERIN ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

#### CAGD

Alain BERGERAS ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDÉ ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

#### CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Pierre LATOUR ;

#### CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Christian VIGNES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL\_2023\_078

### Reprise de provisions pour GER (Gros travaux de renouvellement) sur le budget UVE

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, rappelle que par délibérations en date du 06 décembre 2017 et du 11 février 2021, le Comité syndical a validé la mise en place d'une provision pour risque et charges afin d'anticiper les charges liées au GER (Gros travaux de renouvellement) sur le budget UVE (unité de valorisation énergétique).



Le montant annuel de cette provision a été fixé à 500 000 euros par an.

Le programme GER ayant généré des dépenses sur 2023, Monsieur le Président précise qu'il convient de prévoir une reprise de provisions de 526 876 euros. Il est précisé que la reprise correspond exactement au total des dépenses engagées.

Tableau récapitulatif des provisions pour GER :

Nature de la provision	Stock de provisions au 31/12/2022	Montant de la provision 2023	Reprise de provision 2023	Stock de provisions au 31/12/2023
Provision pour risque et charges	2 681 423€	500 000€	526 876€	2 654 547€

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**VU** la délibération en date du 6 décembre 2017 et du 11 février 2021 relatives à la constitution de provisions annuelles semi-budgétaires,

**VU** la délibération relative au vote du budget primitif 2023 de l'unité de valorisation énergétique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité syndical,

- DECIDE d'une reprise d'un montant de 526 876 euros sur les provisions semi-budgétaires
- DIT que le montant de la reprise sera imputé au chapitre 78 du budget Unité de valorisation énergétique

**PREND ACTE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télécours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait conforme,  
A Bénesse-Maremne, le 11 décembre 2023

Le Président,  
Alain CAUNÈGRE

